

PROCES-VERBAL DE SEANCE

CONSEIL SYNDICAL DU 28 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 28 janvier à 9h30, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Laurence TOUZE ROUX.

Présents : TOUZE-ROUX Laurence Présidente, PIERRE Véronique Vice-Présidente, ROUX Cédric délégué titulaire, BONACORSI Claude délégué suppléant

Pouvoir(s) :

Absents Excusés : MAUPEU-LAUFERON Christine déléguée titulaire, JANET Nathalie déléguée suppléante, MAMAIN Carole déléguée suppléante, TROPINI Magali déléguée suppléante

Participant à la réunion : JEGARD Joël, Directeur pédagogique – TINACCI Véronique, Secrétaire – DELION Virginie, Agent Comptable

Secrétaire de séance : Mme PIERRE Véronique

Date de la convocation : 20 janvier 2025

Quorum : 4

Mme PIERRE Véronique est désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité.

En préambule de la réunion, Mme La Présidente et Monsieur Le Directeur annoncent à l'assemblée le classement de l'école en Conservatoire spécialité Danse. Cet agrément est obtenu pour une durée de 7 ans et peut évoluer vers un agrément total incluant la musique.

1/Adoption du Procès-Verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du 19 Décembre 2024 a été adopté à l'unanimité

2/Tenue du Débat d'orientations Budgétaires de l'exercice 2025

Mme La Présidente rappelle aux membres du Comité la nécessité de tenir un Débat d'orientations Budgétaires avant l'adoption du Budget Primitif et donne la parole à l'Agent Comptable pour la présentation du Rapport d'orientations Budgétaires préalablement transmis aux membres du Comité.

Après avoir entendu la présentation détaillée des orientations budgétaires prévues pour 2025, le conseil syndical approuve ces dernières présentées comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

❖ Recettes

Le solde d'exécution de fonctionnement prévisionnel de 33 000 € sera reporté en R002

Le résultat de la section de fonctionnement ayant diminué de 46 000 € il convient d'augmenter la participation des communes de 41 537 € pour cette année. La somme titrée sur l'exercice 2025 au chapitre 74 devra donc être portée à 458 721 € (417 272 € pour 2024).

Le montant des inscriptions des adhérents perçu au chapitre 70 sera de 80 000 € ; et il convient d'inscrire 1 300 € de produits divers aux chapitres 013 et 75.

Le montant total prévisionnel des recettes s'élève donc à 573 021 €

❖ Dépenses

Les dépenses envisagées pour le BP 2025 sont les suivantes :

Au chapitre 012 : 493 921 €

Cette somme s'explique par une augmentation de 5 % sur le réalisé 2024 à laquelle s'ajoutent 1 400 € de cotisations liées à l'ircantec étaient jusqu'alors imputées à tort au chapitre 65 et doivent dorénavant être imputées au chapitre 012.

Envoyé en préfecture le 15/03/2025

Reçu en préfecture le 15/03/2025

Publié le

Berger

Berthault

coussations liées à l'ircantec étaient

ID : 083-258301274-20250313-PV2801-AU

Au chapitre 011 : 37 800 €

Au chapitre 65 : 21 300 €

Au chapitre 67 : 500 €

Au chapitre 042 : 19 500 €

Le montant total prévisionnel des dépenses s'élève donc à 573 021 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

❖ Recettes

Les recettes prévisionnelles se constituent de 19 500 € en ce qui concerne les amortissements, et du solde d'exécution de la section d'investissement reporté en R 001 de 44 279 € pour un total de 63 779 €

❖ Dépenses

Les dépenses estimées en investissement sont de :

3 779 € au chapitre 20

60 000 € au chapitre 21

Soit un total de 63 779 €

Vote : A L'UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 11h00.

La Secrétaire de séance,
Mme PIERRE Véronique



Date de publication :

La Présidente,
Madame Laurence TOUZE-ROUX

